

4 octobre 2021

Procès-verbal de la séance régulière du 4 octobre 2021 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton siège en séance ordinaire ce 4 octobre 2021 à la salle du conseil municipal et par voie de visioconférence.

Sont présents:

M. le maire Pierre Laflamme
siège numéro 1 : Mme Vicky Lauzier
siège numéro 2 : M. Jean Collard
siège numéro 3 : M. Roger Collard
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

Était absent : aucun

Assiste également à la séance, Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Assiste aussi à la rencontre, M. Léo Benoit, candidat élu par acclamation au poste de maire et M. Alexandre Houle, candidat élu par acclamation au poste numéro 1.

120-21

RÉSOLUTION SUR LA VISIOCONFÉRENCE EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton siège en séance ordinaire ce 4 octobre 2021 en présentiel et par voie de visioconférence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

« Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en présentiel et par visioconférence.

DIFFUSION DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance n'a pas été enregistrée à cause d'un problème technique.

Par conséquent, la séance du 4 octobre 2021 ne pourra être diffusée.

121-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

122-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Vicky Lauzier et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 septembre 2021 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 25 septembre 2021

épargne courant	703 416.92
épargne à terme régulier	500 000.00
avantage entreprise	341 970.23
épargne régulière	100 000.00
TOTAL	1 645 387.15

CAISSE RECETTES AU 30 septembre 2021

TOTAL DES RECETTES	127 182.54
---------------------------	-------------------

123-21

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois de septembre et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 61 118.61\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	47 965.36\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>13 153.25\$</u>
	61 118.61\$

PÉRIODE DE QUESTIONS

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

124-21

OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR RECETTE D'ABRASIF POUR LA PROCHAINE SAISON

Des soumissions ont été demandées à Germain Blanchard Ltée, DPS Transport de Saint-Théodore d'Acton et Sylvain Girard de Ste-Hélène pour une recette d'abrasif de 500 tonnes pour la saison 2021-2022.

Le mélange doit être fait de 70% de sable abrasif et de 30% de sel.

Un prix à la tonne métrique est demandé incluant les droits municipaux, le mélange, le transport à notre site ainsi que les autres frais afférents. La TPS et la TVQ seront en sus. Le mélange d'abrasif doit être disposé en monticule dans l'espace prévu à cette fin.

La livraison des matériaux devra se faire avant le 29 octobre prochain sur le terrain municipal au 750 rue des Loisirs.

Une soumission est reçue de Germain Blanchard Ltée au montant de 45.44\$ soit un total de 22 720.00\$ pour les 500 tonnes incluant les droits municipaux, le mélange ainsi que le transport, les taxes (T.P.S. et T.V.Q.) en sus.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la soumission de Germain Blanchard Ltée pour la recette d'abrasif au montant de 45.44\$ la tonne métrique plus taxes pour le mélange d'abrasif, tel que décrit dans la demande de soumission.

L'inspecteur municipal devra être présent lors de la livraison afin de vérifier le mélange.

125-21

SUBVENTION AUX LOISIRS

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton accorde des subventions pour les cours suivis. Un montant de 50% du coût d'inscription des cours est accordé pour un maximum de 250\$ par enfant par année. Les enfants doivent être âgés entre 0 et 17 ans, étudiant et résidant dans notre municipalité.

Il est à noter que pour les cours ou sports suivis à Acton Vale, les enfants ne sont plus éligibles à la subvention considérant que la municipalité verse déjà une contribution pour la tarification de non-résident à la ville d'Acton Vale.

Les formulaires de demandes de subvention sont disponibles durant toute l'année au bureau municipal ou sur notre site internet. Ils doivent être retournés au bureau municipal avant 16 heures le 24 novembre 2021.

Les demandes reçues après la date limite seront traitées l'année suivante. Par contre, la demande de remboursement devra être faite dans les 12 mois de la date indiquée sur le reçu.

126-21

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 DU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION

La MRC d'Acton nous fait parvenir les prévisions budgétaires pour le service régional d'inspection pour la prochaine année. Le conseil a jusqu'au 1 novembre pour donner son avis à la MRC d'Acton.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu unanimement que le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 pour le service régional d'inspection avec la MRC d'Acton. Pour notre municipalité le montant annuel prévu pour 2022 se chiffre à 17 659.54\$ comparativement à 15 896.17\$ pour 2021.

127-21

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 POUR L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICES EN PRÉVENTION DES INCENDIES

La MRC d'Acton nous fait parvenir les prévisions budgétaires pour l'entente intermunicipale de fourniture de services en prévention des incendies pour la prochaine année.

Il est proposé par Jean Collard et résolu unanimement que le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 pour l'entente intermunicipale de fourniture de services en prévention des incendies. Pour notre municipalité le montant annuel prévu se chiffre à 10 107.08\$ comparativement à 9 885.70\$ pour 2021.

128-21

RÉSOLUTION CONCERNANT LE BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2022 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2022, tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

129-21

OFFRE DE SERVICES POUR PROCÉDER À LA VÉRIFICATION ANNUELLE DE LA PRÉCISION DU SYSTÈME DE MESURE DE DÉBIT DES EAUX USÉES

Considérant que nous avons l'obligation de procéder à la vérification annuelle de la précision de l'équipement de mesure de débit de nos installations à l'eau usée en vertu du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) du Ministère de l'environnement ;

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que l'offre de services de Simo Management inc. numéro 20210246 soit acceptée au coût forfaitaire de 1 100.00\$ plus taxes.

130-21

DEMANDE D'INTERVENTION DANS LES BRANCHES 33 et 35 DU COURS D'EAU DE LA RIVIÈRE DUNCAN

ATTENDU la réception d'une demande d'intervention de la Ferme CHL inc, M. Luis Batista pour les branches 33 et 35 du cours d'eau rivière Duncan de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton;

ATTENDU QUE lors de l'inspection effectuée par la personne désignée au niveau local, ce dernier a pu constater les faits suivants:

- Éboulement des fossés

ATTENDU la recommandation de la personne désignée au niveau local, M. Eric Benoit;

ATTENDU que la municipalité doit se prononcer sur cette demande par résolution, et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vicky Lauzier et est résolu:

Que compte tenu du mauvais drainage des terres agricoles riveraines (drains non fonctionnels), la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton appuie la demande d'intervention soumise par M. Luis Batista de Ferme CHL inc.

Que la municipalité de choisi de répartir le paiement de sa quote-part entre les propriétaires situés en tout ou en partie dans le bassin de drainage du cours d'eau et mandate à cet effet:

- La MRC d'Acton pour établir le bassin de drainage géoréférencé général de ce cours d'eau en considérant une marge d'erreur n'excédant pas 10% et pour élaborer le tableau des superficies détaillées des propriétaires basé sur le bassin ce drainage.

131-21

ENGAGEMENT D'UNE EMPLOYÉE POUR L'ENTRETIEN DU BUREAU MUNICIPAL ET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Mme Carolyne Hébert n'occupe plus le poste d'entretien ménager, il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'engagement de Mme Marie Hélène Gagné de notre municipalité pour occuper ce poste.

132-21

RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint Nazaire d'Acton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 1 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Acton en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Acton.

133-21

RÉPARATION DU PONCEAU DU 10^{IÈME} RANG EST,
APPROXIMATIVEMENT PRÈS DU NUMÉRO DE PORTE
516

Nous avons reçu une offre de service de EXP en date du 4 octobre pour effectuer un relevé topographique et une étude hydrologique/hydraulique pour la réparation d'un ponceau dans le 10^{ième} rang est.

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte l'offre avec une tarification forfaitaire d'un montant total de 4 700.00\$ plus taxes, conditionnelle à l'ajout pour le même prix, dans les services inclus les points suivants : un estimé des coûts et des travaux et une recommandation pour le remplacement des tuyaux et des matériaux requis.

134-21

RÉSOLUTION POUR LA TECQ 2019-2023 APPROBATION
DES TRAVAUX RÉALISÉS, ASPHALTE RANG D'UPTON,
RANG 10 EST ET INSTALLATION DE RADAR
PÉDAGOGIQUE

ATTENDU QUE :

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière

obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

-la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

-la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

-la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

135-21

FACTURATION DES FRAIS COVID PAR CAUCA

CAUCA nous fait parvenir une facture pour des frais de COVID d'un montant de 350.00\$ plus taxes.

Une lettre expliquant cette facture extraordinaire est jointe. Les raisons invoquées sont les suivantes : temps supplémentaire occasionné par les nombreux isollements requis, hausse des coûts de gestion, achat de licences et équipements pour permettre aux gens d'opérer en télétravail...

En conséquence, il est proposé par Vicky Lauzier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte de verser le montant demandé de 402.41\$, taxes incluses, considérant que c'est une facture extraordinaire. Ce montant sera pris dans la subvention COVID que le gouvernement a attribué à la municipalité.

136-21

DEMANDE DU CLUB 3&4 ROUES COMTÉ JOHNSON INC.

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la demande des droits de traverse sur certaines rues, routes ou rangs du Club de 3 & 4 roues Johnson inc. pour la saison 2021-2022.

137-21

APPROBATION DES DÉPENSES INHÉRENTES AU
CONGRÈS DES DIRECTEURS DU SERVICE INCENDIE

Le congrès des directeurs du service incendie se tiendra du 16 au 19 octobre à Trois Rivières.

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise M. Richard Hébert, directeur de notre service incendie à s'inscrire au congrès. Les frais inhérents au congrès seront défrayés par la municipalité.

138-21

NOMMER UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À
LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES
MASKOUTAINS

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que Jean Collard soit nommé délégué représentant de la municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

139-21

RÉPARATION ET RÉNOVATION DU CHALET DES LOISIRS

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décide d'acheter les matériaux pour la réparation et la rénovation du chalet des loisirs de l'entreprise Maçonnex de Drummondville et les gouttières de Gouttières TL de Drummondville. Le coût approximatif des travaux est de 8700\$ plus taxes.

Les travaux seront effectués par les employés de la municipalité.

RAPPORTS

-Sylvie Fafard : Comité réinventons notre église, les rencontres sont suspendues jusqu'à ce qu'une rencontre avec le conseil municipal soit tenue afin de connaître leur intention sur le projet de revitalisation de l'Église.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Communiqué de la Municipalité de Wickham concernant les travaux de voirie du 9^e et 12^e rang Ouest ;
- communiqué de la Municipalité de Wickham concernant la fermeture du 12^e rang les 28 et 29 septembre 2021 ;
- lettre de la MRC d'Acton ayant pour objet la transmission d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton ;
- avis de rétablissement de panne de CITAM ;
- courriel adressé au Ministère des Transports concernant le lignage d'un passage piétonnier à l'intersection de la rue Principale et de la rue St-Antoine ;
- courriel d'Initiative pour des collectivités en santé concernant leur refus de la demande de financement de la Municipalité ;
- sommaire du rôle d'évaluation foncière 2022 ;
- courriel concernant les audits de conformité – Adoption du budget et adoption du programme triennal d'immobilisations ;
- documents concernant le spectacle gratuit pour tous de la Dame de Cœur ;
- avis public d'élection ;
- publipostage de l'avis public d'élection ;
- divers renseignements de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) du 30 septembre 2021 ;
- publicité du site de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton concernant le don d'Excell Porc à l'École Saint-Nazaire ;
- avis d'alerte sur les conditions météorologiques extrêmes aux municipalités de l'Estrie et de la Montérégie ;
- avis de fin d'alerte sur les conditions météorologiques extrêmes aux municipalités de l'Estrie et de la Montérégie ;
- avis public du dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton pour 2022-2023-2024;
- article de la ville de Drummondville concernant l'éclairage au DEL;
- courriel de l'ADMQ offrant aux présidents d'élection une bonne période électorale municipale;
- courriel de la sécurité civile concernant la lettre relative au registre des personnes vulnérables;
- Infolettre actualités FQM, numéro 24 – le mercredi 8 septembre 2021;
- webinaire concernant Québec en alerte;
- lettre de demande d'une épinglette de la Municipalité.

VARIA

Pierre Laflamme, maire remercie les conseillères et conseillers pour leur travail durant les quatre dernières années.

Pierre Laflamme rend hommage à Roger Collard, conseiller municipal depuis 32 ans.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

140-21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21h20.

Pierre Laflamme
Maire

Guylaine Bourgoin, GMA
Directrice générale et
secrétaire trésorière